

Avis de constitution

SOCIETE « KTL Construction » en abrégé « KC »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE,  
Lot 10, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/02/2025 , et enregistrés au CEPICI le 25/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KTL Construction » en abrégé «  
KC »

Objet : Aménagement Foncier, Lotissement, Voiries  
Réseaux Divers (VRD),  
électrification, Installation de poteaux  
électriques;  
Construction, rénovation, réhabilitation,  
Electricité, plomberie ;  
Sécurité, gardiennage, entretien et nettoyage  
des locaux ;  
Transport public de personnes et des  
marchandises ;  
Gestion et location des véhicules ;  
Fournitures et matériels de bureau ;  
Import - export  
Et pour la réalisation de l'objet social :  
dans toute société existante ou devant être  
créée ;

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE,  
Lot 10, Ilot 02

Dirigeant(s) M KAGNINI TAPE LOUIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-02943 du 18/03/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°17126/GTCA/RC/2025 du 18/03/2025

